

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JUIN 2021

COMPTE RENDU

Le 22 juin 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le Conseil Municipal décide de créer deux contrats « Parcours emploi compétences » et autorise le maire à signer la convention avec l'Etat et les contrats de travail avec les salariés.

- Le premier affecté au service technique
- Le second affecté au service périscolaire

La commune de CUTRY était membre du « Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers » jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avant l'entrée en vigueur de la compétence obligatoire de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par la Communauté d'Agglomération de Longwy. A cette date la CAL est devenue automatiquement adhérente au SIAC en substitution des 9 communes membres.

Depuis la CAL a voté son retrait du syndicat.

Pour finaliser cette procédure, l'assemblée autorise le maire à transférer l'actif/passif du :

- ✓ SIAC à la Commune de CUTRY
- ✓ Commune de CUTRY à la CAL

Un agent communal a sollicité une réduction de son temps de travail hebdomadaire de 30 heures à 25 heures. Le conseil valide la demande et modifie le tableau des emplois pour ce poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération de la CAL relative à l'adoption d'une nouvelle compétence facultative. L'assemblée accepte la modification des statuts comme suit :

**« Le Grand Longwy Agglomération est compétent pour faciliter l'intégration linguistique et professionnelle de la population du territoire au fait frontalier »**



Le Maire,

Jean HUARD